

## À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE SÉCURITÉ



### La guerre du Golfe

■ Le début des hostilités dans le Golfe le 17 janvier a été précédé d'une intense activité diplomatique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies. Le 27 octobre, l'ambassadeur soviétique, M. Yuli Vorontsov, a informé le Conseil de sécurité qu'un envoyé spécial de son pays se trouvait en Irak et qu'il y avait bon espoir qu'il réussît dans sa mission et que l'on trouvât une solution pacifique au conflit.

Au cours de la même réunion, le représentant du Koweït a fait état des violations des droits de la personne auxquelles l'Irak se livrait dans son pays. Il a exigé que les coupables soient jugés à l'avenir comme des «criminels de guerre». Le Conseil n'a pris aucune mesure pour jeter les bases d'un tribunal, mais, le 29 octobre, il a adopté la résolution 674 stipulant que l'Irak était responsable des pertes, blessures ou dommages infligés aux ressortissants et intérêts étrangers au Koweït. Cette résolution invitait les pays membres à réunir des informations sur les revendications contre l'Irak en vue de prendre des dispositions dans l'avenir pour la restitution des biens ou l'obtention d'une compensation financière.

Le 27 novembre, le Koweït a présenté un témoignage sur les atrocités qui, selon lui, avaient été commises par les soldats irakiens contre des Koweïtiens. Le lendemain, le Conseil a unanimement condamné la tentative faite par l'Irak de modifier la composition démographique du Koweït en détruisant les registres civils de ce pays. La Grande-Bretagne a accusé l'Irak d'essayer de détruire l'identité nationale du Koweït. En adoptant la résolution 677, le Conseil a également voté pour autoriser le Secrétaire général à prendre la garde d'une copie informatisée de registres

démographiques certifiés que la résistance koweïtienne avait fait sortir clandestinement du pays.

Le 29 novembre, le Conseil a adopté la plus importante résolution relative à la crise. Il s'agit de la résolution 678 qui autorisait l'usage de «tous les moyens nécessaires» pour obliger l'Irak à se retirer du Koweït. Douze pays ont voté pour, Cuba et le Yémen ont voté contre, et la Chine s'est abstenue.

Le document était parrainé par le Canada, la France, la Roumanie, l'URSS, la Grande-Bretagne et les États-Unis et il donnait à l'Irak «une dernière chance» de céder : jus qu'au 15 janvier. Pour souligner davantage le caractère historique de la résolution, les ministres des Affaires étrangères de treize des quinze pays représentés au Conseil de sécurité étaient présents, y compris le ministre canadien, M. Joe Clark.

S'adressant au Conseil, M. Clark a abordé une question omniprésente dans la crise du Golfe, c'est-à-dire la nécessité de trouver une solution au problème du Moyen-Orient. Cette question a été liée au conflit à partir du moment où le président irakien, Saddam Hussein, a déclaré qu'il ne se retirerait du Koweït que si Israël quittait les territoires occupés. Les États-Unis se sont énergiquement opposés à cette idée, estimant que l'accepter reviendrait à récompenser l'Irak pour son agression.

M. Clark a souligné que la crise du Golfe pourrait offrir une occasion de régler d'autres problèmes dans la région :

Si nous pouvons maintenir notre détermination collective, nous pourrions peut-être alors trouver une solution juste, complète et durable au conflit israélo-arabe, solution que le Canada considère comme urgente. Il s'agit toutefois là d'une question qu'il faut régler indépendamment de la crise actuelle.

Toutefois, tant le président Hussein que les événements survenus dans la région ne cessaient de corroborer le lien existant entre les deux questions. Le 7 novembre, le Conseil s'est réuni pour étudier une recommandation du Secrétaire général invitant les hautes parties contractantes de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en

temps de guerre (1949) à discuter ensemble des mesures supplémentaires qui pourraient être prises face aux agissements des Israéliens dans les territoires occupés. Israël s'est opposé à une telle discussion.

Le 9 novembre, l'observateur représentant la Palestine a montré un film vidéo sur la violence survenue à la colline du Temple (al Haraam al Charif) le 3 octobre. Selon lui, le film infirmait les déclarations israéliennes selon lesquelles les Palestiniens avaient alors menacé la vie d'Israéliens ; en fait, c'est le contraire qui s'était produit. Il a enfin dit que l'action des autorités israéliennes avait été préméditée et qu'elle avait visé à faire un grand nombre de victimes palestiniennes.

Le 16 novembre, les membres non alignés du Conseil de sécurité ont soumis un projet de résolution proposant la convocation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient. Cette proposition a suscité des discussions intenses et interminables. Tout au long du débat, les États-Unis ont eu beaucoup de peine à ne pas utiliser leur veto, car ils se seraient ainsi aliéné les membres arabes de la coalition internationale déployée contre l'Irak. D'autre part, ils ne voulaient pas essuyer la colère d'Israël en donnant l'impression d'appuyer une conférence internationale, geste qui aurait pu faire croire qu'ils cédaient aux exigences de l'Irak.

Les 8, 9 et 10 décembre, le Conseil a décidé de reporter un vote sur un projet de résolution relatif à une conférence internationale. Enfin, le 20 décembre, après une série de négociations épuisantes, le Conseil a adopté à l'unanimité une version édulcorée du projet initial, qui invitait le Secrétaire général à approfondir l'idée d'une réunion des signataires de la Quatrième Convention de Genève.

La résolution 681 ne mentionne aucunement la conférence internationale. Néanmoins, dans un geste symbolique, les États-Unis ont accepté que le président du Conseil lise une déclaration non exécutoire selon laquelle une telle conférence, judicieusement structurée et orga-

nisée à un moment opportun, devrait faciliter les efforts visant à trouver une solution négociée au conflit israélo-arabe et à instaurer au Moyen-Orient une paix durable.

### La dernière initiative canadienne

■ La question de Chypre a dominé les derniers efforts du Canada au Conseil. Le 14 décembre, ce dernier a voté pour prolonger de six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) ; le Canada s'est abstenu. Par cette abstention, il exprimait sa déception parce que le financement de l'UNFICYP se faisait au moyen de contributions volontaires au lieu de contributions mises en recouvrement. Dans une déclaration adressée au Conseil, le Canada a estimé qu'à la suite de cet état de fait, certains pays ne contribuaient plus, et des pays donateurs comme lui se retrouvaient avec un fardeau excessivement lourd. Depuis 1964, l'UNFICYP a coûté 2 milliards de dollars environ, et 149 hommes et femmes sont morts au service de l'ONU à Chypre.

Un projet de résolution réclamant l'établissement de contributions mises en recouvrement a été présenté au Conseil, mais la France et l'URSS s'y seraient opposées. Le 21 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité une résolution diluée dans laquelle il acceptait d'examiner les problèmes relatifs au financement de la Force et de présenter, avant le 1<sup>er</sup> juin, des solutions de rechange qui pourraient comprendre l'établissement de contributions mises en recouvrement.

Dans un discours final prononcé devant le Conseil, M. Yves Fortier a regretté que certains membres permanents (l'Union soviétique et la France) aient menacé d'opposer leur veto au projet de résolution original et que la résolution finale n'ait pas réglé le problème.

Le 31 décembre, le mandat de deux ans du Canada au Conseil de sécurité a pris fin. □

— TREVOR ROWE